



N° 8806-2020/1-ACTS/DAJI

Date du : 5 mars 2020

### Rapport de présentation

**OBJET** : modification de l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

**PJ** : un projet d'arrêté

**Référence** : délibération n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 instituant un budget participatif

Le 24 octobre 2019, l'assemblée de la province Sud a adopté la délibération ci-dessus référencée, instituant un budget participatif.

L'article 8 prévoit la création d'un **comité de sélection et de suivi**, qui comprend pour moitié des habitants de la province Sud.

Il est composé comme suit :

- « - le président de l'assemblée de province, ou son représentant désigné par arrêté, président ;
- dix membres de l'assemblée de province, titulaires, pouvant être représentés par des suppléants, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques constitués au sein de l'assemblée ;
- les trois vice-présidents de l'assemblée de province ;
- le secrétaire général de la province et ses adjoints ;
- **deux personnalités qualifiées** désignées par arrêté du président de l'assemblée de province ;
- des habitants tirés au sort sur la liste électorale générale dans chacune des communes de la province sud, après établissement d'une convention avec lesdites communes, selon la règle suivante :
  - un habitant pour les communes de moins de 10.000 habitants ;
  - deux habitants pour les communes comptant entre 10.000 et 50.000 habitants ;
  - trois habitants pour les communes de plus de 50.000 habitants. »

Dix membres de l'assemblée, ainsi que leurs suppléants, ont été désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques constitués :

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| - Mme Naia WATEOU, titulaire ;        | - M. Briec FROGIER, suppléant ;        |
| - Mme Léa TRIPODI, titulaire ;        | - M. Julien TRAN AP, suppléant ;       |
| - Mme Laura VENDEGOU, titulaire ;     | - Mme Aniseta TUFELE, suppléante ;     |
| - Mme Françoise SUVE, titulaire ;     | - M. Lionnel BRINON, suppléant ;       |
| - M. Jean KAYS, titulaire ;           | - Mme Annie QAEZE, suppléante ;        |
| - Mme Emmanuelle KHAC, titulaire ;    | - Mme Magali MANUOHALALO, suppléante ; |
| - Mme Marie-Line SAKILIA, titulaire ; | - M. Aloisio SAKO, suppléant ;         |

- Mme Ithupane TIEOUE, titulaire ;
- M. Sylvain PABOUTY, suppléant ;
- M. Petelo SAO, titulaire ;
- Mme Maria-Isabella SALIGA-LUTOVIKA, suppléante ;
- Mme Nina JULIE, titulaire ;
- M. Nicolas METZDORF, suppléant.

La délibération n° 164-2020/BAPS/SG du 25 février 2020 *arrétant le calendrier de l'appel à projet du budget participatif pour l'année 2020* prévoit que la campagne de dépôt de projet commence le lundi 23 mars prochain.

Il est donc proposé que la présidente désigne **deux personnalités qualifiées**, pour siéger au sein du comité de sélection et de suivi, ayant une expertise de représentant des salariés et du patronat, et ce afin d'assurer la participation des corps intermédiaires à ce dispositif.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.